

Convention de partenariat entre la Ville de Dieppe et l'APEI (Association de parents et d'amis de personnes en situation de handicap) pour les actions proposées avec le réseau des bibliothèques-ludothèques de la Ville

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE PREMIER OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 23 septembre 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (pour la motion n° 58 « Pacte de transition énergétique » et pour les questions n° 5 à n° 61), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, Mme ANGER Elodie, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André (pour les motions n° 59 et n° 58 et pour les questions n° 5 à n° 61), Mme OUVRY Annie, M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M. PESTRINAUX Gérard.

Sont absents et excusés : Mme AVRIL Jolanta (pour la motion n° 59 « Restauration du Pont Colbert » et pour les questions n° 1 à n° 4), Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, M. BLONDEL Pierre, Mme THETIOT Danièle, M. GAUTIER André (de la question n° 1 à la question n° 4), M. BAZIN Jean.

Pouvoirs ont été donnés par : Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à M. LEFEBVRE François, Mme CLAPISSON Paquita à M. LECANU Lucien, M. PAJOT Mickaël à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme QUESNEL Alice à M. LANGLOIS Nicolas, M. BLONDEL Pierre à Mme ORTILLON Ghislaine, Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André (pour les motions n° 59 et 58 et pour les questions n° 5 à n° 61)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Mme Sabine AUDIGOU, Adjointe au Maire, expose que l'Atelier de Jour du Ravelin accueille des adultes en situation de handicap mental. L'établissement met en avant l'accès à la culture pour tous. Cette volonté s'exprime à travers la création de projets artistiques et la diffusion de spectacles vivants.

La Ville de Dieppe considère que l'accès de tous à la culture et à l'information est l'une de ses priorités.

Les ressources dont dispose le réseau des bibliothèques-ludothèques de la Ville de Dieppe, à travers le conte et le jeu de société, contribuent à renforcer les objectifs de l'Atelier de Jour du Ravelin.

Depuis 2010, un partenariat existe entre la Ville de Dieppe et l'APEI autour d'actions proposées par le réseau des bibliothèques-ludothèques. Il est proposé de renouveler ce partenariat.

Dans ce cadre, l'APEI s'engage à mettre à disposition un lieu adapté, un personnel référent pendant les ateliers et à participer aux actions culturelles du réseau.

En contrepartie, la Ville de Dieppe s'engage à mettre à disposition un agent pour la lecture de contes et deux agents pour les ateliers jeux ainsi qu'un ensemble de livres et de jeux.

Le coût financier annuel pour la Ville de Dieppe est estimé à 2 200 € pour l'ensemble des prestations.

Vu :

- l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- les délibérations n° 67 du 17 décembre 2009 et n° 38 du 23 mai 2013 relatives à la convention entre l'APEI et la Ville de Dieppe,
- les conventions n° 10-97 du 25 février 2010 et n° 13-211 du 9 juillet 2013 conclues entre la Ville de Dieppe et l'APEI autour des actions proposées avec le réseau des bibliothèques-ludothèques de la Ville de Dieppe,

Considérant l'avis de la commission n° 2 du 22 septembre 2015,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le renouvellement du partenariat entre la Ville de Dieppe et l'APEI,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Dieppe et l'APEI, portant sur une durée de 2 ans.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

